



PSP Military Housing | Logement Militaire PSP
CFSG | GSFC Ottawa-Gatineau



Procédure de déménagement

- ✓ Avisez le bureau de votre départ, arrangez un rendez-vous préalable d'inspection 30 jours avant votre date de départ et informez le bureau de votre nouvelle adresse d'expédition.
- ✓ Choisissez un forfait nettoyage, lisez-le au complet et avisez le bureau si vous décidez de nettoyer vous-même votre unité.
- ✓ Remettez le contrat du nettoyeur signé et les fonds (argent comptant, mandat poste, traite bancaire, ou chèque certifié) 10 jours **AVANT** votre date de départ.
- ✓ Réservez une date et une heure pour l'inspection finale. (Veuillez tenir compte de vos dates d'emballage et de chargement lorsque vous réservez votre inspection finale, et les formalités de départ obligatoires avec les FNP).
- ✓ Votre unité **DOIT ÊTRE COMPLETEMENT VIDE** au moment de l'inspection.
- ✓ **Vous devez annuler vos comptes avec Ottawa Hydro et Enbridge Gas à compter de la date de votre déménagement.** Cette démarche peut être effectuée en ligne ou par téléphone. Vous êtes responsable de tout solde impayé jusqu'à votre date de départ. Pour une facturation finale précise, nous vous recommandons de soumettre un relevé de compteur à Enbridge lors de votre départ final.
- ✓ Vous devez également contacter Postes Canada afin de faire suivre votre courrier à votre nouvelle adresse postale.
- ✓ Assurez-vous de vous présenter à notre bureau à l'heure prévue pour votre départ. N'oubliez pas d'apporter vos **deux (2)** clés de maison, car des frais seront facturés pour toute clé manquante.
- ✓ Toute facture FNP impayée doit être réglée avant que votre **FRPD** (formulaire de responsabilité personnelle de dégagement) puisse être signé. **Ce formulaire sera requis avant de pouvoir être dégagé des FNP et du GSFC(O).**
- ✓ Vous pouvez jeter jusqu'à **4 sacs d'ordures** ménagères dans le contenant de déchets situé au bureau de LMPSP sans frais. Veuillez informer notre bureau si vous avez des sacs supplémentaires à jeter, car des frais additionnels s'appliqueront.
- ✓ **Vous êtes responsable de restituer votre logement dans son état initial. Tout dommage excédant l'usure normale pourrait entraîner des frais de main-d'œuvre et de réparation. Merci de confirmer ou d'identifier ces éléments lors de votre pré-inspection.**
- ✓ Veuillez noter que LMPSP ne peut pas **BLOQUER** les frais d'occupation pour le mois suivant après le 15^e jour du mois en cours. Cela comprend les prélèvements automatiques et les déductions des feuilles d'émargement. Tous les paiements en trop seront remboursés après un déménagement réussi. Merci de fournir vos informations bancaires (chèque annulé) afin que le paiement soit traité par le service comptable et déposé directement sur votre compte.